



**COMITÉ
DE VIGILANCE**
SAINT-ÉTIENNE-
DES-GRÈS

PROCÈS-VERBAL

Rencontre tenue le 4 février 2025 à 19 h

Présents

- Président **Pierre-Alexandre Grenier**, Groupe Bellemare (organisme du milieu)
- Secrétaire **Lauréanne Daneau**, Conseil régional de l'environnement Mauricie (organisme voué à l'environnement)
- **Marc Bastien**, Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès (Municipalité locale)
- **Stéphane Comtois**, directeur général d'Énergycycle (Exploitant)
- **Martin Nolet**, citoyen
- **Linda Nolet**, citoyenne-observatrice

Observatrice

- **Julie Bourassa**, Énergycycle
- **Stéphane Gauthier**, Énergycycle

Absence

- **Johanne Champagne**, MRC de Maskinongé (MRC)

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président, M. Grenier, constate le quorum et souhaite la bienvenue à tout le monde. Après avoir constaté que certains citoyens se sont déplacés pour assister à la réunion, les membres du comité ont décidé de changer le message de l'avis de convocation pour clarifier qu'il s'adresse uniquement aux membres.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Grenier lit l'ordre du jour et demande s'il y a des modifications à y apporter.

Il est proposé par M. Bastien et appuyé par M. Comtois d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{re} OCTOBRE 2024

Le président rappelle que le document avait été soumis quelques jours après la réunion pour que la secrétaire puisse recevoir et intégrer les commentaires avant que le procès-verbal non adopté ne soit transmis au ministère de l'Environnement.

Il est proposé par M. Grenier et appuyé par M. Nolet d'adopter le procès-verbal tel que modifié.

Adopté à l'unanimité

4. SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Extranet : Il y avait un problème d'accès lors de la dernière rencontre, qui a été réglé rapidement. À présent, tout le monde y a accès.

4.2 Contrat pour le secrétariat : Environnement Mauricie a soumis une offre de service pour assurer le secrétariat du comité de vigilance, qui a été acceptée par Énercycle.

4.3 Journal municipal : L'équipe des communications d'Énercycle a réservé des pages pour la prochaine édition du Stéphanois, afin d'y diffuser des contenus pour promouvoir des bonnes pratiques à adopter, trucs et astuces. Certains messages circulent déjà sur les réseaux sociaux et obtiennent une réponse très positive en termes de visibilité.

5. DÉPÔT ET SUIVI DES AVIS DE NON-CONFORMITÉ

6.1 Avis de non-conformité du 5 novembre 2024 : Au printemps, il y avait 8 points sur environ 4000 mesures qui dépassaient la norme de méthane. Ces points se trouvaient dans la zone où il y avait des travaux pour installer des membranes. Les travaux devaient initialement être réalisés à l'automne 2023, mais en raison des intempéries et de la disponibilité du sous-traitant pour l'installation des membranes, ils ont été reportés au printemps 2024. Maintenant, le recouvrement final est terminé, les 25 nouveaux puits sont installés dans la cellule 5 et le problème est réglé.

6. TRAVAUX ET ACTIVITÉS RÉALISÉS



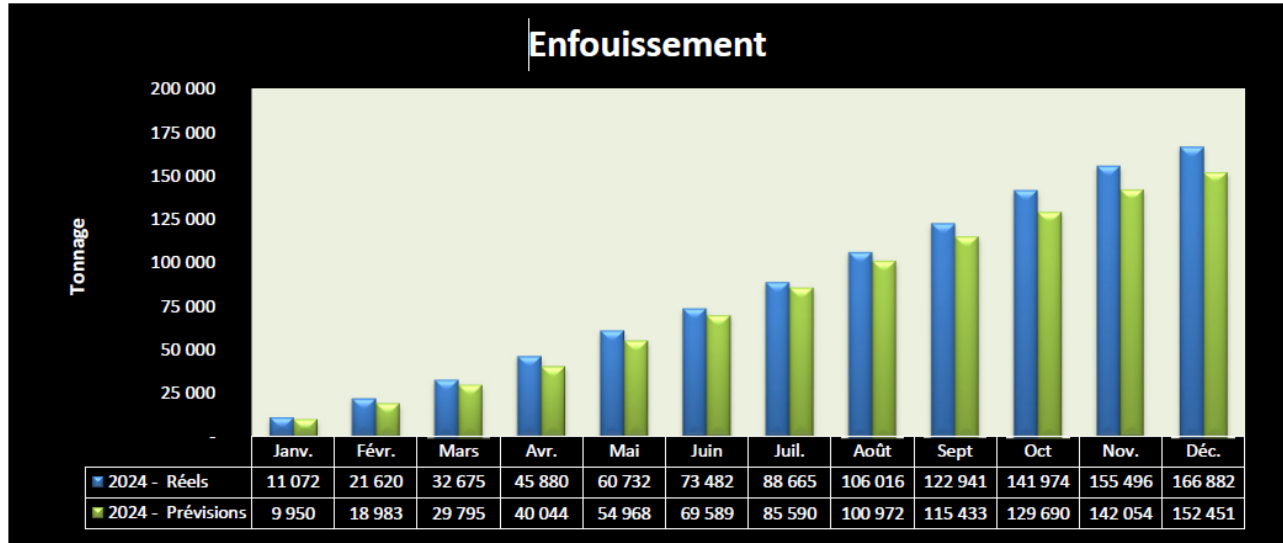
Avis de travaux du 21 octobre 2024 : Avec l'installation de membranes lors du recouvrement final, il y a des risques d'odeurs, d'où l'avis de travaux.

Avis de travaux du 26 novembre 2024 : Modification apportée à la tuyauterie du LES pour réduire son diamètre afin d'optimiser le captage de biogaz et diminuer la tire d'oxygène. Ces travaux donneront une meilleure lecture au débitmètre, notamment.

Cellule 5 : Le recouvrement final est terminé, le sable a commencé à être posé sur la membrane. Au printemps 2025, le reste du recouvrement de sable complété fait et l'ensemencement pour le recouvrement végétal suivront.

7. TONNAGE DE MATIÈRES REÇUES ET PRÉVISIONS

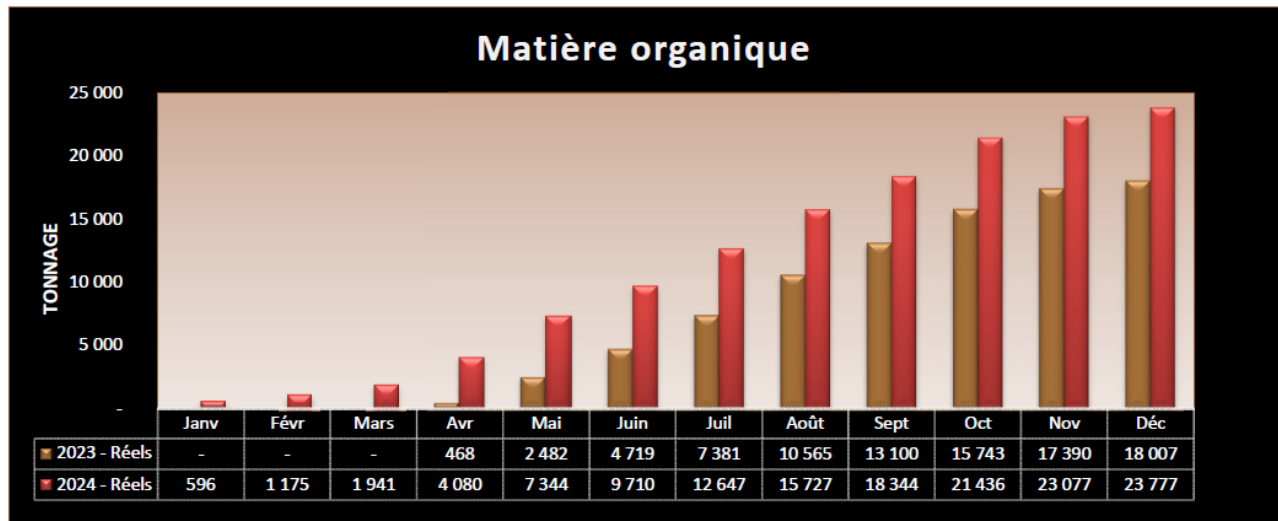
Matières résiduelles : Petit surplus de matière qui vient de la région. Avec la fermeture du lieu d'enfouissement de débris de construction ou de démolition (LEDCD) sous la gestion de l'entreprise Groupe Bellemare depuis novembre 2023, tous les matériaux secs de la construction, rénovation et démolition (CRD) sont acheminés au LET de Saint-Étienne-des-Grès, à l'exception des particules fines de CRD qui vont au LET de Champlain.





**COMITÉ
DE VIGILANCE
SAINT-ÉTIENNE-
DES-GRÈS**

Matières organiques : le volume de matière reçue est plus important que les prévisions, ce qui confirme une bonne participation du milieu résidentiel de la Mauricie à la collecte des matières organiques.



Question : Le calcul du tonnage se fait-il sur la balance des camions ou selon le nombre de bacs collectés ?

Réponse : Le poids est mesuré quand les camions arrivent au site et passent sur la balance.

Question : Quel est le pourcentage de rejet des matières qui ne devraient pas se trouver dans le bac brun ?

Réponse : Énergycycle n'a pas la statistique exacte, mais observe que la matière organique dans les bacs bruns est très belle de manière générale et qu'il y a peu de contamination (des matières autres qui s'y retrouveraient). Si la matière organique était très contaminée, l'entreprise qui la reçoit et la traite (EBI à Montréal) pourrait pénaliser Énergycycle, mais ce n'est pas arrivé encore.

Question : Est-ce que c'est possible pour un citoyen d'aller mener ses matières directement chez Énergycycle ?

Réponse : Non.

Question : Quelle est la limite de tonnage permise par le certificat d'autorisation pour les matières organiques ? Est-ce qu'on peut se permettre de dépasser les prévisions ?

Réponse : Le centre de transfert d'Énercycle a une limite de 35 000 tonnes par année, selon son certificat d'autorisation émis par le ministère de l'Environnement. Augmenter le tonnage est même souhaitable, car cela signifie qu'on réussit à détourner des matières du site d'enfouissement pour les valoriser.

Question : Est-ce que l'entreprise qui traite actuellement les matières organiques de la Mauricie, EBI, redonne le compost une fois qu'il est mûr ?

Réponse : Oui. EBI a déjà ses contrats de redistribution de compost et il en remet une certaine quantité à Énercycle qui la rend disponible pour la population.

8. DEMANDES OU PLAINTES REÇUES

Aucune plainte depuis la dernière rencontre.

Le comité y voit un effet positif de toutes les mesures mises en place au cours des dernières années pour

1. Faire une veille des nuisances d'odeur
2. Offrir un canal de communication entre le voisinage et Énercycle
3. Vérifier en temps réel les signalements et donner un suivi aux personnes qui signalent
4. Informer, sensibiliser et communiquer les causes et facteurs pouvant générer des nuisances
5. Reconstruire un lien de confiance avec le milieu

Dans certains cas, des appels dont l'intention initiale était de formuler un signalement deviennent des occasions pour faire de la sensibilisation. Par exemple, un résident qui signale une odeur, mais ignore l'existence d'une ferme porcine à proximité dont les odeurs peuvent être transportées jusque chez lui selon la direction des vents.

9. SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX

9.1 Traitement des eaux usées : Le traitement des eaux demande plus de surveillance souvent en janvier et février comme à chaque année. La fin de la saison des vidanges des fosses septiques emmène une modification de la composition de l'eau à traiter et les bactéries responsables du traitement doivent s'adapter ce qui apporte une diminution de la capacité de sédimentation. La quantité de matière en suspension augmente, alors la situation est surveillée considérant qu'il y a une limite à respecter.

9.2 Usine WAGA Energy : Une modification de leur filtre de charbon est à venir. Autrement, les opérations vont bien.

10. ACTUALITÉ

10.1 Bac impact : La nouvelle campagne de sensibilisation [Bac impact](#) de Recyc-Québec a été lancée dans les derniers mois pour vulgariser la modernisation de la collecte sélective (bac bleu et la récupération). Parmi les changements, il y a

1. L'uniformisation à travers le Québec de ce qui est admissible ou non dans le bac de récupération.
2. La simplification des messages, soit qu'on récupère tous les contenants, emballages et imprimés, peu importe de quelle matière ils sont composés.

Même si toutes ces matières ne seront pas automatiquement recyclées, Recyc-Québec souhaite tout récupérer pour mieux documenter les volumes de matière, quantifier les gisements pour augmenter la valeur et le potentiel de valorisation.

Le centre de tri de la Mauricie est performant : 18 tonnes à l'heure.

11. VARIA

11.1 Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) : Tout le terrain d'Énercycle est soumis à l'autorité de la CPTAQ et a obtenu, il y a de nombreuses années, l'autorisation pour ses activités en lien avec les matières résiduelles. Cela dit, dès qu'il y a des ajouts d'usages tel l'usine de biométhanisation sèche, Énercycle doit faire une demande de conformité d'usage. La CPTAQ a suggéré à Énercycle de traiter son terrain en un seul lot, plutôt qu'en plusieurs, qui pourrait faire l'objet d'une demande d'exclusion du territoire agricole. Pour ce faire, des résolutions doivent être adoptées par la MRC de Maskinongé et la municipalité, en plus que la demande soit appuyée par l'UPA. Le dossier est en cours.

11.2 Comité environnement de la municipalité : Dans son plan d'action, il est prévu de cibler le milieu scolaire pour offrir de la formation et de la sensibilisation aux élèves, notamment sur les questions d'eau potable et de matière résiduelle. Le comité aimerait organiser une activité conjointe avec Énercycle pour le Jour de la Terre. Démarche à suivre.

11.3 Sièges du représentant citoyen : M. Nolet informe le comité qu'il prévoit de déménager dans les prochains mois à l'extérieur de la Mauricie. Selon la rapidité de ses démarches, il est possible que son siège ait besoin d'être remplacé d'ici la prochaine rencontre. Le comité remercie M. Nolet pour sa contribution et souligne la qualité de ses questions depuis son entrée en poste. Il est convenu qu'advenant que le siège se libère, il sera d'abord offert à Mme Nolet qui passera d'observatrice à membre votant et que le siège de l'observateur citoyen sera à combler.

12. PROCHAINE RENCONTRE

Au mois de mai. Un doodle sera proposé à tous les membres.

13.LEVÉE DE LA RÉUNION

Il est proposé par Mme Daneau et appuyé par M. Bastien de lever la réunion à 19 h 51.

Mme Lauréanne Daneau, secrétaire
Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès

NON ADOPTÉ

Tableau des suivis

Date du pv	Éléments à suivre	État
4 fév. 2025	Avis de convocation du comité : revoir le message pour que la communication qui est diffusée à la population par CarCity soit plus précis, de manière l'interprétation que la séance est ouverte au grand public. Responsable : Lauréanne Daneau	
	Représentant citoyen : selon les démarches de M. Nolet, évaluer les besoins de pourvoir un poste au sein du comité advenant son départ. Responsables : Pierre-Alexandre Grenier et Lauréanne Daneau	